



PROJET ÉDUCATIF

Année: 2018 / 2020

STATUT ET VOCATION DU CENTRE DE LOISIRS

Saint Didier d'Aussiat est une commune de 863 habitants, dont 138 enfants scolarisés, Madame le maire Catherine PICARD représente la commune.

L'accueil de loisirs, dépend du bureau de l'association « le club des petits loups » il se situe au: 157 Route de Montrevel 01340 Saint Didier d'Aussiat, près de l'école primaire.

Conformément aux dispositions de l'article V de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et de l'article III du décret d'application du 16 Août 1901, l'association « le club des petits loups », déclarée le 29 Juin 2000, le siège est situé à la Mairie de Saint Didier d'Aussiat. L'association renouvelle son bureau de membres bénévoles, lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Centre de Loisirs de Saint Didier d'Aussiat est destiné à accueillir les enfants scolarisés dès 3 ans jusqu'à leur 12^{ème} année. Le Centre s'impose depuis plusieurs années comme le mode d'accueil unique sur la commune, proposé en dehors du temps scolaire : Accueil Péri-scolaire, mercredis, petits et grandes vacances.

Ces temps doivent donc être considérés comme des moments privilégiés pour le développement des enfants.

C'est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres, d'apprentissage (savoir, savoir-faire et savoir-être), de création, de réalisation, d'expérimentation et de découverte. Il propose des activités socio-éducatives, culturelles et sportives qui doivent être variées, riches et adaptées aux caractéristiques de chaque âge des enfants accueillis.

Il a pour vocation la socialisation, l'autonomie et l'intégration de tous les enfants (également les enfants en situation handicap), il contribue au développement individuel de l'enfant et favorise son équilibre moral et physique.

DIAGNOSTIC INITIAL

Le Centre de Loisirs est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

-Environnement :

La structure peut accueillir une capacité de 40 enfants toutes tranches d'âge confondues.

L'accueil se déroule au centre de loisirs dans une pièce de 60 m² avec toutes les commodités nécessaires, accessible aux personnes handicapées par deux entrées distinctes, avec ses activités du périscolaire, du mercredi et des vacances scolaires. Le centre dispose d'une salle supplémentaire de l'école primaire, du gymnase, du stade municipal, de la salle de motricité de l'école maternelle.

-Ressources :

L'association vit à travers les adhésions et les facturations des familles, de subventions (CAF, Municipalité, Communauté de commune...), des bénéfices des manifestations organisées par les membres du bureau, ce qui permet la rémunération du personnel et de mener à bien des projets d'activités diversifiées.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Accueillir les enfants tout en prenant en considération de manière permanente la notion de loisirs (rôle ludique et plaisir) et le rôle éducatif complémentaire à l'école et à la famille en proposant des activités adaptées à chaque âge.

Le centre organise des sorties pédagogiques afin de permettre la découverte d'autres espaces et d'autres activités et des échanges inter-accueils de loisirs.

La vie dans cette structure doit aussi permettre d'éduquer les enfants à l'environnement et les sensibilisés au développement durable.

L'organisation de séjours ou nuitées sur site.

MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

- le personnel qualifié : 1 directrice et 2 animateurs, renforcés ponctuellement de stagiaires et de vacataires .

Les animateurs sont recrutés en fonction de la capacité d'accueil et en fonction de la réglementation en vigueur.

L'équipe sous couvert du responsable est chargée d'élaborer les projets pédagogiques avec les valeurs du projet éducatif.

Elle prend en compte, dans les activités, les temps forts de l'actualité (Carnaval, Fête du jeu, journée Bio, journée des droits de l'enfant, journée de solidarité, semaine du goût, semaine bleue....) afin de sensibiliser les enfants aux valeurs de solidarité, respect, partage et d'ouverture sur le monde. L'équipe d'animation propose des activités favorisant la rencontre.

Le personnel participe régulièrement à des formations.

Les horaires d'ouvertures, les modalités tarifaires sont intégrés au règlement intérieur donné lors de la première inscription , et qui est disponible sur le site de la commune et en consultation au centre de loisirs.

Les outils d'information tels que la fiche de pré inscription, les plannings des vacances, le règlement intérieur, permettent également de favoriser le lien avec les familles.

Tous les ans l'assemblée générale est l'occasion d'inviter toute les familles utilisatrices de l'accueil de loisirs à venir échanger sur son fonctionnement. C'est un temps d'échange (bilan de l'année écoulée, projets à venir, suggestions...)

Un questionnaire est attribué aux familles et permet de mesurer leur perception du service rendu (qualité de l'accueil et du projet pédagogique, aptitudes de l'équipe d'animation, diversité et pertinence des activités proposées, ...) Mais aussi de lire leurs attentes et leurs suggestions pour améliorer des services. Le dépouillement de ce questionnaire est la base de travail pour permettre à l'équipe de la structure d'ajuster le projet pédagogique en partant des attentes des enfants et des familles.

L'évaluation du projet éducatif se fait par l'analyse du questionnaire de satisfaction et un rapport d'activité réalisé une fois par semestre (une fois avant l'été puis à la fin de chaque exercice) qui fait le bilan des actions conduites pendant l'année et qui mesure la fréquentation de la structure. Ce rapport est adressé à la commune. L'analyse se fait aussi par le recueil de l'avis des enfants.

MESURES PRISES PAR LE CENTRE DE LOISIR POUR ETRE INFORMÉS DES CONDISTIONS DE SÉJOUR

Le lien entre l'organisateur (les membres du bureau) et l'équipe d'animation est assuré de manière régulière.

L'équipe et le bureau se réunissent afin de se réinterroger et de mener des réflexions sur l'évolution de la structure et les activités proposés. Ils doivent également effectuer des bilans et une évaluation régulière de leurs actions, notamment après une période de vacances ou un projet particulier.

Fait à Saint Didier d'Aussiat le

Le président Yann BENOIT

